

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le 18 décembre 2025 à 9h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, rue de Beauffort à Arras et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Sébastien BRUNO, Secrétaire Général

Madame Virginie DESCAMPS, Responsable des relations sociales et QVT

Membres délibératifs :

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Madame Dorothée DOYEN, élue CFTC

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Madame Korine BLONDEL, élue suppléante CFTC

Monsieur Cédric DELMAR, élu suppléant CFTC

Madame Sophie VEROVE, élue FO

Madame Stéphanie MAUBERT, élue FO

Madame Peggy TURBANT, élue FO

Monsieur Sacha LACOSTE, élu FO

Madame Julie GRILLON, élue CGT

Monsieur Gregory BAUDRY, élu CGT

Monsieur Rémy CARAMIA, élu suppléant CGT

Assistaient également en qualité de suppléant du CSE :

Monsieur David MACIEJAK, élu suppléant CFTC

Madame Sabrina CAUDRON, élue suppléante FO

Madame Gaëtane LENGLLET, élue suppléante CGT

Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)

Madame Odile VANDERBEKE (CFDT)

Étaient excusés

Madame Lucie COPPEY, élue CFDT

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT

Madame Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC

I- Approbation des procès-verbaux de la réunion CSE du 25 novembre 2025

Monsieur Tomasi indique qu'il a mis ce point à l'ordre du jour car il pensait pouvoir le finaliser avant la réunion. Malheureusement compte tenu des impératifs de décembre, cela n'a pas été possible. Il propose de l'envoyer très rapidement et indique que cela reste très exceptionnel.

Madame Grillon indique que, comme elle l'a déjà dit avant la réunion à Monsieur Tomasi, le PV doit rester la priorité du secrétaire et doit être transmis dans un délai de 3 semaines.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'a pas une seule priorité. Il entend la remarque mais assume avoir dû prioriser d'autres choses ce mois-ci.

II- Vie du comité social économique

• Point Stella/Antibes

Monsieur Tomasi indique qu'il a mis ces points car pour Antibes c'est la période où les réservations sont ouvertes et pour Stella elles n'avaient été ouvertes que jusqu'en février dans l'attente du forms à destination des agents pour les interroger sur la question du ménage.

Il avait alors été acté que le week-end était à 120 euros et la semaine à 180 euros.

Il faut maintenant ouvrir la 2^e partie jusqu'à mai ou juin.

Monsieur Tomasi indique ensuite que concernant le sondage Stella, il y a à peu près 50 % des répondants qui y sont déjà allé et 50 % qui n'y sont jamais allé.

Sur les 50 % qui y sont déjà allé, 88 % sont satisfaits de leur séjour et 9 % sont satisfaits partiellement. Il n'y a qu'1 personne qui n'était pas satisfaite mais c'était pour un problème qui a eu lieu il y a 15 ans.

81 % des sondés trouvent que le montant est correct aux vues des prestations. Sur les 19 % restant, les 3/4 parlent plutôt du tarif du week-end.

63 % de ceux qui y sont déjà allé trouvent que le ménage est utile et doit être maintenu.

97 % envisagent de le demander à nouveau.

Concernant les raisons de ceux qui ne réservent pas, 41 % ne sont pas intéressés, 19 % par rapport à la localisation, 15 % car ils 'n'ont pas eu de chance au tirage au sort et 19 % qui ont trouvé que c'était un peu cher.

Enfin environ la moitié de ceux qui ne l'ont pas réservé sont prêts à le demander à nouveau.

Monsieur Tomasi souligne ensuite que 90 % de ces derniers sondés ne réserveraient pas s'il n'y avait pas le ménage intégré et seulement 10 % seraient prêt à faire le ménage si le prix était baissé de 40 euros.

Enfin parmi ceux qui ne veulent pas réserver, 72 % trouvent le ménage utile.

Monsieur Tomasi indique que ce sondage démontre que les élus ont eu raison de laisser le ménage. Il propose donc de continuer en maintenant le ménage et d'ouvrir les réservations jusqu'au 4 juillet.

Il propose également, après discussion avec quelques élus, de baisser le prix du week-end de 10 euros, ce qui ferait 110 euros et n'engendrerait pas un gros coût pour le CSE.

Concernant Antibes le montant a un peu augmenté mais Monsieur Tomasi propose de garder le même tarif qu'à l'heure actuelle, même s'il y aura alors un coût pour le CSE.

Pour Stella, Monsieur Tomasi indique ensuite qu'auparavant la priorité était donnée à l'agent qui réservait la semaine (l'agent qui ne l'a jamais eu puis celui qui l'a déjà eu) et ensuite idem pour le week-end. Dorénavant, ce sera priorité à celui qui ne l'a jamais eu, d'abord la semaine et ensuite le week-end pour ceux ne l'ayant jamais eu, puis semaine puis week end pour ceux l'ayant déjà eu.

Il souligne que ceux qui réservent en sont content et tient à remercier les élus de la CFDT qui ont fait un gros travail de rafraîchissement remarqué par les agents même s'il y a toujours des choses à revoir.

Il indique qu'il y aura à nouveau des occasions d'y aller pour les élus qui ont du temps et le souhaitent.

Les élus sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur Tomasi indique que le formulaire sera envoyé rapidement et qu'il y aura un tirage au sort à mettre en place comme habituellement.

• **Festival Côte d'Opale**

Monsieur Tomasi indique que sur le principe les élus avaient déjà validé la prise en charge avec les mêmes règles que l'année dernière en même temps que le Mainsquare. Il souhaitait juste le valider en CSE car il en avait parlé via teams car il y avait un risque de sold out.

La 1ere commande est donc partie et il pourra y avoir des commandes supplémentaires.

Madame Vanderbeke indique qu'il va falloir reconfirmer car les agents ont réservé sans être sûrs de la disponibilité de certains concerts.

Madame Goujard répond qu'il fallait juste que les agents se manifestent rapidement afin de préparer les commandes.

Monsieur Tomasi ajoute que pour Majorque tous les inscrits ont été pris et il va faire à nouveau un message car il reste une petite marge de manœuvre pour des ajouts et concernant la Normandie, un tirage au sort a été effectué. Il a du y avoir un certain nombre d'ajustement et il a pu envoyer le tableau aux agents.

Il souligne enfin qu'il a déjà eu 7 annulations sur Disney donc le file d'attente avance.

III- Consultation du Comité Social Économique

• Budget prévisionnel 2026 de l'organisme – sous réserve du vote du Conseil d'Administration

Monsieur Bruno indique que l'exercice de préparation du budget initial des Caisses répond à 3 grands temps. Le 1^{er} c'est la notification budgétaire par la Caisse Nationale du budget initial de gestion de la Caisse qui s'opère très souvent entre octobre et novembre. Ce budget est prévu par la Caisse Nationale autour de principes simples : la projection de la prévisionnelle des dépenses et la mise en corrélation de cette projection avec les obligations de réduction de dépenses qui sont imposées à la Caisse.

Monsieur Bruno rappelle que ce n'est pas la direction locale qui décide de la minoration des masses notamment avec l'année 2026 qui sera la 1^{ere} année de restitutions d'ETP dans le cadre de la trajectoire de la COG à hauteur de 8,09 ETP.

Dans cette construction entre le temps où la Caisse reçoit cette notification et la présentation au Conseil d'Administration, il y a 2 opérations qui sont conduites localement. La 1^{ere} c'est la vérification de la

valeur de ces masses qui a pour objectif de vérifier comment la Caisse va pouvoir gérer en fonction des valeurs qui lui sont transmises et de s'assurer que ce qui nous est notifié correspond bien à ce qui va nous engager en termes de dépenses pour l'exercice.

À partir du moment où il est présenté devant le CA, celui-ci vote. Il n'a historiquement jamais voté contre car le CA attache une certaine forme de confiance et que la Caisse n'a jamais été dans une forme de gestion qui interrogerait sa responsabilité. Elle le serait si nous étions dans une situation de dépassement budgétaire qui relèverait d'une mauvaise gestion comme avoir des dépenses inconsidérées qui empêcherait de boucler l'année budgétairement.

Monsieur Bruno indique que cela ne s'est jamais produit à la Caf du Pas-De-Calais et ne se produira pas en 2025 et il ne prévoit pas que cela puisse se produire non plus en 2026.

Monsieur Bruno poursuit en indiquant que, une fois que ce budget sera voté en Conseil d'Administration, il sera réputé validé par le CA mais pas encore exécutoire. Il le devient lorsqu'il revient de la Caisse Nationale et des organismes de tutelle notifié. La Caisse sera alors autorisée à saisir les montants de ses masses dans les outils de gestion budgétaires et comptables.

Cela explique que ce n'est qu'aujourd'hui que la direction est en capacité de parler aux élus du CSE du budget initial de gestion de l'exercice qui suit.

Monsieur Bruno indique que, concernant notre projection de budget 2026, il donnera aujourd'hui les mêmes informations que celle donnée au CA. Premièrement concernant les masses dédiées aux investissements et aux autres dépenses de fonctionnement, la direction prévoit pour 2026 une totale maîtrise de celles-ci sans avoir à conduire de façon drastique de politique de réduction de notre train de vie. En effet, sur ces aspects et depuis le début de la COG, la Caisse a déjà mis en place des programmes qui lui permette de maîtriser ces 2 masses.

Concernant la masse salariale, 2 éléments retiennent l'attention de la Direction. Tout d'abord, l'application de la classification reste un élément solide en 2026 car le morceau qui n'a pas été notifié en 2025 ne faisant pas partie de nos comptes au 31/12/2025 ne fera pas partie de nos comptes non plus en 2026. Cela veut dire que budgétairement, il manque exactement le même montant qu'il manquait en 2025.

Le 2^e élément qui était lui prévisible c'est l'impact de la restitution des postes en masse salariale sur la masse salariale 2026. En effet, c'est un mécanisme très particulier car on pourrait imaginer que la Caisse restitue la masse salariale « non consommée ». Or, ce n'est pas sur cette logique que la Caisse Nationale comptabilise nos restitutions de postes. Elle les comptabilise en année pleine c'est-à-dire que quelle que soit la date à laquelle se produit un départ, elle enlève la valeur de la masse salariale dès le 1^{er} janvier de l'année.

Cela veut dire que tout nouveau départ qui se produit dans l'année met la Caisse en nécessité de trouver la valeur de ce qui va être à compenser pour le reste de l'année.

Cette mécanique un peu complexe doit retenir toute l'attention de la Direction dans une année 2026 où, en plus, il y a toujours les effets potentiels de traîne de la classification. Monsieur Bruno laisse Monsieur Pion expliquer aux élus les dernières informations reçues qui pourraient apporter un éclairage sur 2026.

Monsieur Pion indique qu'il y a un engagement de la Caisse Nationale pour l'année 2025 de couvrir les déficits, quelles que soient les situations des Caisses.

Monsieur Bruno ajoute que prévisionnellement cela est notre cas.

Monsieur Pion explique la Caisse Nationale a toujours fonctionné de cette manière et a soutenu les caisses en difficulté.

Madame Vanderbeke répond que c'est un peu de sa faute et qu'il est donc normal qu'elle soutienne les Caisses.

Monsieur Pion est d'accord et ajoute que c'est son rôle. Il souligne que la Caisse Nationale assure à toutes les Caisses son soutien même si ce n'est pas l'intégralité du réseau qui sera concerné nous avons donc l'assurance explicite d'avoir cette couverture ce qui est important en termes d'équilibre au niveau de la branche.

Il ajoute que nous avons aussi l'assurance complémentaire d'avoir une démarche si besoin vis-à-vis du Ministère.

Cela nous permet d'aborder 2026 avec le même état d'esprit qu'en 2025.

Madame Vanderbeke indique qu'il faut savoir s'ils se sont projetés dans les budgets en fonction de ça.

Monsieur Bruno répond que ce qui nous donne à la fois une logique de réassurance mais aussi de prudence c'est que ce sont des fonds budgétaires nationaux c'est-à-dire que la dépense de classification est une dépense nationale. Le fait que le National prenne ses responsabilités permet de conclure l'année 2025 avec un équilibre qui est garanti pour 2025. Cependant, la Caisse Nationale n'a encore rien dit sur 2026, ce qui pousse à la plus grande prudence dans le démarrage de l'année 2026.

Monsieur Tomasi indique qu'il y a tout de même quelque chose qui lui échappe dans tout ça c'est que la masse salariale c'est la masse salariale. Ce n'est pas la 1ere classification qui arrive, les RMPP ont lieu chaque année, la masse salariale reste réelle. En 2025, il y a eu un souci car le calcul a, semble-t-il, mal été fait même s'il a du mal à comprendre cette différence d'1 million 300 000 sur les 3 millions. Ça ne peut pas rester comme ça pendant 20 ans. Il ne comprend pas pourquoi ce n'est pas réglé tout de suite. La masse salariale reconductible de 2025 est la vraie masse salariale, ils vont bien devoir l'assumer alors pourquoi se dire que ce sera une problématique sur les prochaines années.

Madame Vanderbeke répond que c'est parce que le National espère juste que nous baissions nos coûts.

Monsieur Bruno répond que la Direction s'est posé exactement la même question. Il rappelle que la Caisse a envoyé en juin 2025 une notification de son évaluation de ce que seraient les effets de la classification avec

tout un tas de curseurs qui évoluaient au fur et à mesure et qui semblaient ne pas avoir été pris en compte.

La difficulté, et Monsieur Bruno pense que c'est la raison principale pour laquelle la Caisse Nationale ne prend pas position de manière durable, c'est que les effets dans les Caisses sont très variables.

Dans notre Caisse l'impact classification est très fort car nous avons des salariés jeunes et beaucoup de mutualisations.

Monsieur Bruno pense que la Caisse Nationale, aujourd'hui, n'a pas encore fait le tour des effets réels et qu'elle attend la conclusion budgétaire 2025 pour entrer dans une analyse fine en année pleine.

Monsieur Bruno indique que le 2^e vecteur de la prudence de la caisse Nationale c'est l'impact de l'allègement des cotisations.

Monsieur Tomasi demande si nous en connaissons le montant pour notre Caisse.

Monsieur Bruno répond que c'est 770 000 euros. La difficulté c'est que le régime des charges patronales va évoluer en 2026 mais on ne sait pas encore de quelle façon.

Il devrait y avoir un effet de compensation avec l'effet de cette nouvelle règle mais elle ne compensera tout. Nous pouvons tout de même revenir à une situation qui soit à notre avantage.

Monsieur Bruno rappelle que la difficulté est que la Caisse Nationale n'est pas capable de le déterminer. Il faut d'abord déterminer quelles Caisses ont les plus impactées car certaines vont terminer l'année créditrice sans aide du National.

Monsieur Tomasi répond que cela paraît incroyable qu'ils aient pu se tromper alors que cela a déjà été fait il y a quelques années avec le dispositif « bas salaires ».

Monsieur Bruno répond qu'en effet l'erreur est qu'on aurait pu le voir arriver, qu'on ne gère pas une classification très souvent et que dans le calcul que représente la part de la branche famille dans l'enveloppe totale,

les choses ne se sont pas faites au réel mais en fonction de la valeur du poids des branches. Aujourd'hui, nous sommes en train de découvrir qu'il y a des branches qui sont très larges et des branches comme la nôtre ou la MSA qui se retrouvent en difficulté.

Monsieur Tomasi répond que c'est pour cette raison qu'il avait posé la question en mai de savoir si c'était 2,3% pour la Caisse ou 2,3% au National. Est-ce que ce n'est pas cette erreur qu'ils ont faite alors que ce n'est pas logique ?

Monsieur Bruno répond que c'est exactement ça.

Madame Verove indique les élus FO trouvent quand même que les pouvoirs publics ont mis 20 ans à se pencher sur une nouvelle classification alors c'est incroyable que cela ait été mal calculé. De plus, les moyens fournis par l'État ne correspondent pas du tout aux actions engagées par les organismes et à leurs besoins pour assurer un fonctionnement correct. Elle s'étonne aussi que le Conseil d'Administration vote sans aucune réserve ce budget.

Monsieur Bruno répond que le calcul de l'enveloppe a été discuté avec les pouvoirs publics. En revanche, le calcul de la répartition de cette enveloppe au sein des branches a été décidé par le COMEX. De plus, le Conseil d'administration a été le seul à réagir le mois précédent.

Monsieur Pion rappelle que sur le budget rectificatif 2025 le CA a pris une motion alertant le CA de la Caisse Nationale par rapport à ces évolutions budgétaires qui seraient vécus sur 2025 mais aussi 2026 et mettant en avant le fait que cela réduirait à termes les moyens de fonctionnement des Caisses et donc le service rendu aux allocataires.

Dans le vote du CA du 15 décembre, nous avons devant nous un budget initial c'est-à-dire une 1ere copie nationale qui permet de figer un démarrage de budget. De plus, nous aurons des éléments d'information nouveaux dans le courant de l'année 2026 mais aussi une copie figée par la Caisse Nationale.

Madame Verove demande si cet état de fait que nous allons subir en 2026 est reconductible ou est-ce que nous allons revenir à la normale à compter de 2027 ?

Monsieur Pion répond qu'il est difficile de répondre car la Caisse Nationale elle-même va évaluer au travers de ce qui se passera en 2026. Pour le moment ce qu'elle demande c'est de tenir le budget prévu et présenté au CA. Nous allons donc vers l'alignement de ce budget mais avec l'idée que nous aurons, à l'issue de l'arrêté des comptes 2025, une meilleure visibilité sur ce qui s'est passé en 2025 et l'état de la branche.

C'est le meilleur moyen pour la Caisse Nationale d'avoir une meilleure maîtrise du budget de la branche dans un contexte où il y a encore un certain nombre de choses à régler.

Monsieur Tomasi demande si ce manque de 1 151 501 euros a donc bien été intégré au budget.

Monsieur Bruno répond que c'est ça.

Monsieur Tomasi répond que nous sommes donc avec une ligne budgétaire qui ne servira plus à rien à un moment donné.

Monsieur Bruno indique que dans l'exercice de préparation budgétaire vous ne pouvez pas faire voter un budget où il manquerait 1 300 000 euros. La question c'est comment il sera équilibré par la Caisse Nationale même si nous sommes rassurés car c'est pris en charge.

Madame Vanderbeke demande si le problème ne viendrait pas aussi du versement à la source.

Monsieur Bruno répond non. Cela pourrait être le cas si c'était le même effet partout.

Madame Vanderbeke répond qu'il est quand même étonnant, alors qu'il semblerait que ce soit le National qui se soit trompé, qu'ils ne règlent pas tout de suite le problème afin que chaque Caisse puisse repartir sur de bonnes bases.

Monsieur Pion rappelle que nous avons l'assurance de la Caisse Nationale que l'éventuel déficit qui sera constaté sur 2025 sera pris en charge.

Madame Vanderbeke demande s'ils ne s'attendent pas justement à ce que les Caisses réalisent encore plus d'économies pour compenser.

Monsieur Bruno répond que dans ces situations où il y a une erreur, dans un contexte d'instabilité générale, il comprend qu'on puisse s'interroger sur la situation. Cependant, il retient 3 éléments qui permettent d'éclairer. D'abord, habituellement, quand il n'y a pas ces éléments-là, la Caisse Nationale ne joue pas avec le budget. Alors il ne voit pas pourquoi ça pourrait devenir le cas car quand ils ont l'intention de réduire le rythme de vie, ils le mettent dans la COG et c'est planifié.

Madame Vanderbeke répond qu'il y a quand même eu un petit mouvement de panique avec cette autorisation exceptionnelle d'utiliser le budget de fonctionnement à d'autres fins.

Monsieur Bruno répond que cela concerne le comment faire face.

Il ajoute que tous les mécanismes qui servent à réguler une situation comme celle-là existent, sont transparents et sont activés par le réseau.

Monsieur Bruno indique que le dernier point d'éclairage est la position de soutien de la Caisse Nationale. Il trouve qu'elle a pris ses responsabilités car lorsqu'il s'est agi de découvrir que nous avions ces problèmes sur la classification, la Caisse s'est posée la question de savoir quelles conséquences ce problème pourraient avoir sur la RMPP 2025.

Monsieur Bruno s'attendait à ce que la Caisse Nationale demande à notre Caisse de se servir de cette enveloppe pour régler le problème, ce qu'elle n'a pas fait.

A contrario, la MSA, qui vit exactement la même situation que nous, est amené à demander à ses agents de rendre une voire deux journées de congés pour compenser le déficit.

Il faut avoir une position de prudence mais aussi de confiance vis-à-vis de tout cela.

Monsieur Tomasi redit que, à partir du moment où cela a été budgétisé, il pense qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour 2026. Cependant, concernant cette différence d'1 million 3, la Caisse avait estimé une dépense classification de 2,9 millions qui ont certainement étaient détaillés avec par exemple les 700 000 euros pour les bas salaires. La CNAF a donné 1,6 millions. Monsieur Tomasi demande si ce montant a été expliqué.

Monsieur Bruno répond qu'il y a plein de curseurs budgétaires qui sont adossés à l'augmentation des salaires comme la variation prévisionnelle de la charge à payer pour congés acquis non pris. L'ensemble de ces sommes mises bout à bout donnent une grosse évolution qui n'a pas été prévue.

Monsieur Tomasi répond que ce qui est étonnant c'est que ce n'est pas le cas à d'autres endroits.

Il s'excuse car il doit s'absenter quelques minutes afin de réceptionner la commande CSE de saumon avec Madame Goujard et Monsieur Delmar.

Monsieur Bruno donne un autre exemple comme la valeur de la cotisation sur les titres restaurant qui évolue aussi.

Il est convaincu que tous ces aspects ont juste été pris en compte de façon globale et pas détaillé.

Monsieur Caramia indique que les élus CGT souhaiterait une suspension de séance afin de pouvoir discuter avec les autres élus sur ce sujet.

Monsieur Pion répond que cela est gênant en l'absence du secrétaire.

Mr CARAMIA indique que la présence du secrétaire adjoint permet la continuité de séance.

Monsieur Pion préfère attendre le retour de Monsieur Tomasi pour suspendre la séance et poursuivre l'ordre du jour en attendant.

Monsieur Bruno rappelle que nous sommes là dans une consultation du CSE et qu'à ce titre les échanges restent dans le même principe.

- **Mise à jour 2025 du Document unique d'évaluation des risques professionnels**

Monsieur Bruno indique que le document a été communiqué. Il y a le document unique lui-même qui est le document légal et le document fonctionnel qui est le document de restitution du questionnaire sur les risques psycho-sociaux.

Il demande s'il y a des interrogations des élus. Il n'y en a pas.

Pour conclure, Monsieur Bruno souhaite donner un éclairage sur la mise à jour 2026 qui sera lancée, probablement, au printemps.

IV- Information du Comité Social Économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail

- **Situation des services**

Monsieur Pion communique les chiffres suivants :

Service PF :

- Stock national : 4,32 jours au 16/12/2025 (4,42 jours au 24/11/2025)
- Stock CAF 62 : 3,11 jours au 16/12/2025 (3,43 jours au 24/11/2025)

Taux d'appels téléphoniques : 79,43% (flux et SVI) et 72,13% (flux allocataires choix 1 « je suis allocataire ») au 15/12/2025 contre 79,87% (flux SVI) et 72,82% (flux allocataires) au 24/11/2025 (objectif COG minimum : 85%)

Délai de démarche : 12,64 jours au 16/12/2025 contre 12,78 jours au 24/11/2025 (objectif COG minimum : 17 jours)

UTI : à jour

Service Social :

AFI : 3,5 jours (3,5 jours le 24/11/2025)

AFC : 11 jours (12 jours le 24/11/2025)

Direction Comptable et Financière (DCF) :

- **Affaires juridiques** : 25 jours (19,9 jours au 24/11/2025)
- **ASFR** : 24, jours (25,4 jours au 24/11/2025)
- **Recouvrement** : 9,5 jours (9,8 jours au 24/11/2025)
- **Comptabilité** : à jour (inchangé) : entraide CBU Caf 01, 38, 59 74, 76 et 80

● Mouvements de personnel

Embauches réalisées

EN CDI (4) :

- 4 Techniciens recouvrement des pensions alimentaires (Niv 3) Calais

Recrutements en cours

EN CDI (2) :

- 2 Techniciens accueil physique (Niv 3 ou 4A) Arras

• Situation mensuelle des accidents de travail

Madame Descamps indique que le tableau a été mis dans la BDES.
Monsieur Caramia demande à quoi correspond l'accident de service.
Madame Descamps répond qu'il s'agit d'une chute dans les escaliers sur le site de Calais qui n'a pas donné lieu à un arrêt de travail.

• Calendrier des samedis ouverts aux heures supplémentaires au cours du 1^{er} trimestre 2026

Monsieur Bruno souligne que la Caisse fait le choix de maintenir cette politique. Il y aura donc les samedis 10 et 17 janvier, 7 et 14 février et 14 et 21 mars.

Madame Duquesnoy demande s'il y aura toujours le dispositif d'heures supplémentaires en semaine.

Monsieur Bruno répond que oui, dans les conditions actuelles.

• Bilan annuel de l'accord relatif au travail à distance

Monsieur Bruno indique qu'il y a aussi été intégré à la BDES.

Il indique que l'élément principal à retenir est la stabilité du dispositif dans la reconduction du droit et des situations.

- **Mise en place d'une 5^e semaine de fermeture annuelle programmée à la crèche « A l'abordage » à compter de l'année 2026**

Monsieur Bruno indique qu'une note de service va être diffusée. La semaine supplémentaire sera celle du lundi 20 au vendredi 24 avril.

V- Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail

DIRECTION :

- **Conformément aux articles L.2312-36 à L.2312-38 du Code du travail relatifs à la consultation récurrente du CSE sur la situation économique et financière de l'entreprise, pouvez-vous préciser pourquoi les comptes de l'entreprise n'ont pas été présentés au CSE et à quelle date l'employeur compte transmettre ces documents obligatoires ainsi que les informations prévues dans la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE) ?**

Point traité ci-avant par la Direction dans la consultation relative au budget prévisionnel 2026 de l'organisme

Voir point précédent

- Présentation des résultats complets de l'enquête RPS réalisée par Bureau Veritas. À quelle date seront-ils transmis ?

Point traité ci-avant par la Direction dans la consultation relative à la mise à jour du DUERP

Voir annexe

- Demande de la mise en place d'un baromètre psychosocial pour le centre social et la crèche d'Etaples afin d'évaluer le malaise actuel (mise à jour enquête Veritas?)

Monsieur Pion indique qu'il s'est rendu la veille au Centre Social d'Etaples pour rencontrer les équipes et pour évoquer les échanges autour d'un certain nombre d'éléments venus de la presse dans un 1^{er} temps concernant le droit de préemption de la ville d'Etaples sur l'ancien bâtiment.

La situation est particulière car la Caisse avait mis en vente ce bâtiment et avait un acheteur. Or, la mairie ayant eu connaissance de cette vente a fait valoir son droit de préemption avec une information dans la Voix Du Nord indiquant le souhait de la mairie d'en faire un nouveau centre social.

Monsieur Pion ajoute que les échanges ont conduit également à discuter de la nécessité d'aller chercher de nouveaux partenariats comme il l'avait expliqué lors de la précédente réunion CSE.

Il rappelle, comme il l'a rappelé à l'équipe d'Etaples, que ce principe-là est inscrit dans nos COG par le biais d'un positionnement du Conseil d'Administration de la CNAF depuis une vingtaine d'année avec une incitation auprès des Caisses pour aller vers la fin de nos gestions directes.

La logique est simple ; la CAF n'a pas vocation à être gestionnaire d'une crèche alors qu'elle a un regard qui est départementalisé.

Monsieur Pion souligne que sur les 90 Caisses qui avaient de la gestion directe depuis une trentaine d'années, il en reste 30.

Il ajoute que cette rencontre était donc aussi l'occasion d'échanger avec les collègues sur la réalité des propos prêtés au maire sur un nouveau centre social qui n'a pas cette ambition et rappelle que le simple fait de garder ce bâtiment coûte 50 000 euros par an à la Caisse.

Monsieur Pion indique qu'il n'a pas senti une volonté forte de partenariat, lors des échanges avec le maire et le président du CA, d'aller vers une reprise de la gestion en direct. Or la demande de la Caisse Nationale est d'aller chercher du partenariat actif dans un contexte d'élections municipales.

Il explique que l'échange d'hier avec les équipes a été un échange conséquent pour approfondir son positionnement en tant que directeur sur les œuvres en gestion directe pour faire en sorte que ce soit une réussite.

Monsieur Tomasi, Madame Goujard et Monsieur Delmar rejoignent à nouveau la réunion.

Monsieur Pion indique qu'il a réaffirmé cette nécessité d'avoir cette recherche de partenariat même si elle reste pour le moment dans le contexte municipal. Elle pourra aller vers le milieu associatif mais globalement cela ne se fera pas à n'importe quel prix. L'objectif est bien d'assurer la pérennité du service tant du centre social que de la crèche et de pouvoir s'appuyer sur un partenaire solide mais à l'heure actuelle les conditions ne sont pas réunies.

Les discussions reprendront après les élections municipales sur 2026-2027.

L'ensemble de ces situations a donc été évoquée avec les collègues et l'échange a été très clair de part et d'autre notamment sur les inquiétudes que cela peut susciter.

Monsieur Caramia souhaite rappeler la volonté de l'équipe d'être associée à ces échanges car le problème qu'il y a eu est un problème de communication des informations. Elle souhaite être averti dès les 1ers soubresauts d'engagement de la municipalité.

Il rappelle que sous la direction de Monsieur Boulnois il y avait eu une menace de fermeture du centre qui avait conduit à un mouvement social très fort et Monsieur Burger avait décidé de freiner et reprendre les choses posément.

Monsieur Caramia ajoute que concernant Boulogne, le sujet avait été évoqué en réunion CSE. Le problème qu'il y avait eu est que, pendant la crise sanitaire, la consigne était de ne pas être en accueil avec le public. Or, les salariés du Centre Social avaient eu pour consigne du maire de rester en contact avec le public. D'où l'alerte qui avait été faite par Madame Cordier qui a demandé à Monsieur Burger, en réunion CSE, quelle position il allait avoir en tant qu'employeur garant de la sécurité physique de ses salariés. Il a répondu, alors, clairement qu'il ne pouvait pas intervenir dans l'état actuel de la convention qui a été signé avec le maire.

Cela renvoie à énormément de questions car l'équipe n'est pas contre une reprise mais pas si cela se passe dans les conditions où ils n'ont plus la protection de leur employeur qui est la Caf.

Monsieur Pion répond qu'on parle bien d'une mise à disposition. Cela veut dire que les équipes restent des salariés Caf et sa responsabilité est bien d'avoir une attention sur ce qui leur arrivera dans cette mise à disposition.

Monsieur Caramia pense que c'est ça qui doit rassurer les collègues, qu'ils puissent se dire que les conditions de travail resteront les mêmes et qu'on ne pourra pas, par exemple, demander à un animateur de remplacer à la cantine. Ils ne veulent pas être contraints aux aléas des politiques locales.

Il rappelle que Boulogne est passé d'un petit centre social avec 15 salariés et un esprit de convivialité à une équipe de 40 avec une gestion de la moitié d'une ville en termes de politique. Les salariés l'ont très mal vécu.

A Etaples, beaucoup de collègues ne se projettent pas dans ce projet futur ce qui mettrait en difficulté la mairie.

Monsieur Pion demande à Monsieur Caramia de rappeler son positionnement là-dessus. Dans ce genre d'opération, il y a forcément l'obligation de faire une convention avec un maire ou une association et

c'est au travers de ce qui sera fixé qu'il faut être dans ces éléments protecteurs.

Monsieur Caramia indique que l'équipe est d'accord sur le fait qu'il faudra un accord de méthode afin de bien poser les choses.

Il souligne que les élus CGT souhaitent tout de même conserver la question sur la mise en place d'un baromètre psycho social dans le service pour voir où les collègues en sont.

Monsieur Bruno répond que la demande ne va pas être satisfaite car il n'y a pas de sujet à court terme et que la garantie en santé est d'avoir une vigilance particulière sur ce territoire et elle se fait par des acteurs de terrain.

Monsieur Caramia répond que ce sont 2 choses différentes.

Monsieur Bruno répond que ce baromètre se justifierait pleinement dans la construction évoquée par Monsieur Caramia. Il pense que pour aller capter les sensibilités des uns et des autres sur la question du stress par rapport à un projet concret la demande se justifierait mais, aujourd'hui, il a le sentiment qu'on resterait avec les mêmes réponses.

Il ajoute qu'il y a aujourd'hui des dispositifs qui existent et qu'il faut les utiliser en 1^{er} lieu et lorsque la phase sera plus concrète il faudra reprendre cette idée d'aller prendre la température pour aller voir ce qui fait sens dans l'apprehension des collègues.

Monsieur Tomasi demande si le bureau Veritas ne devait pas se déplacer sur chaque site.

Monsieur Bruno répond qu'ils l'ont fait mais dans la restitution ce n'est pas spécifique.

Madame Goujard répond qu'elle-même et Monsieur Delmar étaient sur site et que personne ne s'est manifesté malgré leur demande. Elle pense que c'était peut-être prématuré.

Monsieur Bruno pense qu'en effet, à l'époque, il n'y avait pas cette actualité. Il rappelle que souscrire à l'élaboration du DUERP c'est la liberté de chacun.

Monsieur Caramia rappelle que les élus CGT ont demandé une suspension de séance au retour de Monsieur Tomasi, Madame Goujard et Monsieur Delmar.

Monsieur Bruno propose d'abord d'évoquer un dernier point que Monsieur Pion voulait aborder avant de lever la séance.

Monsieur Pion indique aux élus qui ont dû s'absenter qu'il a évoqué la situation des services en indiquant une très bonne situation de stock pour la Caisse. Il souligne que c'est un niveau de stock qui va très certainement dans les jours qui viennent passer en dessous des 3 jours ce qui est historique, en tout cas sur ces 10 dernières années.

Il souhaite coupler cette information avec une autre qu'il a donné au CA sur le baromètre de satisfaction des allocataires. La satisfaction globale de l'allocataire pour toutes les Caf au niveau national est à 86,6 %. Nous sommes à 88,8 % plus particulièrement avec des avancés sur des secteurs où nous étions en difficulté comme la PFS. En effet, nous sommes, sur les 11 Items de ce baromètre, au-dessus de la moyenne nationale sur 10 d'entre eux.

La moyenne nationale est à 82,3 % sur la prise en charge des appels téléphoniques. Nous en sommes à 87,4 % ce qui est un bon en avant extrêmement intéressant et qui corresponds à la mobilisation de tous.

Monsieur Pion souhaite donc dire la grande satisfaction de la Direction concernant ces résultats. Il a eu l'occasion de partager ces données actualisées avec le CA et souhaite remercier les équipes pour leur mobilisation.

Il a donc pris une décision pour marquer les choses.

Monsieur Bruno ajoute que suite aux décisions, comme chaque année, de fermeture anticipée les 24 et 31 décembre, le directeur a souhaité enrichir cette décision d'une mesure qui consistera à offrir le temps correspondant à cette demi-journée au personnel. Cette mesure est exceptionnelle, purement locale et sera formalisée par des communications internes.

Monsieur Bruno ajoute que la mesure prise sera pour la valeur d'une demi-journée inscrite au contrat de travail de l'agent et consistera en 1 fois par agent à la possibilité de bénéficier de la demi-journée du 24 ou de celle du 31 pour les agents présents et sans possibilité récupération dans un terme différent. C'est bien sur ces seules après-midis. C'est la GRH qui en précisera les éléments et procédera à la réintégration du temps horaire sur les compteurs.

Les élus remercient le directeur.

Monsieur Pion indique que ce geste est en reconnaissance de l'implication.

Madame Vanderbeke demande quel est l'item qui n'a pas obtenu satisfaction.

Monsieur Pion répond qu'il s'agit de la satisfaction dans le délai de traitement des courriers. Le niveau national est à 70,7 % et nous sommes à 66,6 %.

Ils souhaitent que les élus retiennent les belles avancées de ce point de vue-là à l'aune d'une année 2026 qui sera plus compliquée en particulier sur le 1^{er} semestre mais avec quelques capacités retrouvées sur le 2^e semestre certainement.

Comme prévu, la séance est levée sur demande des élus CGT.

A la reprise de séance, Monsieur Tomasi, pour résumer les discussions des élus, indique que, sur le budget prévisionnel, le CSE n'est pas satisfait des éléments qui sont produits, une note budgétaire n'étant pas suffisante en l'état. Les élus souhaitent un certain nombre d'éléments qu'il communiquera sachant qu'est en questionnement la demande d'une expertise économique sur le budget en fonction des éléments qui seront produits.

Les élus notent également que ces budgets auraient dû être présentés les années précédentes et que ce n'était pas fait ce qu'ils regrettent.

Cela repoussera donc le délai de transmission de l'avis du CSE en fonction des éléments transmis avec éventuellement un vote pour une expertise le mois prochain.

Monsieur Tomasi demande aux élus de lui envoyer d'ici demain midi la liste des éléments qu'ils souhaitent afin de pouvoir la transmettre à la Direction.

RESSOURCES HUMAINES :

• Changement de prestataire chèque déjeuner ? Si avéré, quelles sont les modalités ?

Monsieur Bruno indique qu'il va y avoir effectivement un changement de prestataire au 1^{er} janvier 2026. Il s'appelle Pluxee. Pour le moment, il y a encore beaucoup d'interrogations sur la mise en œuvre de ce contrat car une réunion se tient aujourd'hui.

En revanche, Monsieur Bruno peut affirmer que les conditions resteront les mêmes avec le choix possible entre papier et carte.

Monsieur Tomasi souligne qu'il a posé la question il y a 2 mois et que Monsieur Bruno lui a répondu qu'il n'y avait rien en cours. De plus, il avait cru comprendre qu'il y avait un marché national et qu'ensuite tout le monde avait la même chose. Or, il semble que tout le monde n'ait pas le même prestataire. Il aimerait avoir plus d'explications sur la façon dont se sont faites les choses.

Monsieur Bruno répond que la Caisse subit aussi ce sujet car elle n'est pas à la table des discussions là-dessus. Quand il a répondu qu'il n'y avait pas de marché en cours c'est qu'à l'époque il n'y en avait pas. Seulement, il n'avait pas anticipé que, 15 jours plus tard, 3 sociétés de titres restaurant seraient poursuivies pour fraude massive et évincées du marché national. La redistribution des cartes se fait donc avec ceux qui n'ont pas été pris mais il n'en sait pas plus.

Monsieur Tomasi répond qu'il s'étonnait juste que la direction n'ait pas l'information alors que les syndicats l'avaient.

Monsieur Bruno répond qu'il ne communique que ce dont il est sûr.

Madame Descamps souligne que les opérations n'ont même pas encore démarrées alors que nous sommes le 18 décembre.

Monsieur Tomasi demande s'il y a au moins des consignes concernant la validité des anciens titres ou du solde de la carte.

Monsieur Bruno rappelle que la réunion a lieu ce matin.

Madame Duquesnoy demande si la carte sera encore utilisable au 1^{er} janvier.

Monsieur Bruno répond que techniquement il n'a pas d'informations. Par contre ce qui est certain c'est que les salariés ne peuvent pas être lésés par ce changement.

Monsieur Tomasi pense qu'il n'y aura pas de transfert possible mais probablement un délai d'utilisation.

Monsieur Baudry indique que ce que les agents ont, est pour 2026. Ils ne devraient donc pas y avoir de soucis d'utilisation.

Monsieur Tomasi demande à qui sera payé janvier, qui est payé en décembre.

Monsieur Bruno répond que la question est de savoir vers qui sera dirigée la commande.

Madame Duquesnoy indique qu'il faudrait peut-être un mois de transition avec du papier pour tous afin de permettre la bascule.

Monsieur Bruno répond que ce n'est pas la Caisse qui décide de cela.

Monsieur Pion ajoute que nous aurons certainement plus d'informations dans les jours à venir.

Monsieur Tomasi s'étonne que pour la CPAM ce soit le même mode opératoire pour tous alors que ce n'est pas le cas pour les Caf.

Madame Lenglet demande si Pluxee est aussi développé que Edenred qui est pris dans énormément de magasins.

Monsieur Bruno répond que ce n'est pas une question de réseau car, quel que soit le gestionnaire, ça s'appelle titre restaurant.

Monsieur Tomasi indique que les cartes ne marchent pas partout.

Monsieur Bruno répond qu'il peut arriver que des restaurateurs n'aient pas le TPE pour prendre la carte mais la Caisse n'a pas ce niveau d'informations et c'est indépendant de sa volonté.

Monsieur Tomasi indique que, d'après ce qu'il a pu lire, les gens sont assez satisfaits de Pluxee.

Monsieur Baudry précise qu'il arrive que la carte Edenred ne soit pas acceptée.

Monsieur Spriet demande plus d'explication sur ces poursuites pour fraude.

Monsieur Bruno répond que ces sociétés ont été suspectées de retro commissions dans l'objectif de se faire attribuer des marchés publics.

● **Comment font les absents pour remplir le formulaire pour le choix de la journée de solidarité ?**

Monsieur Bruno indique qu'il n'y a pas de souci si un salarié n'a pas pu faire son choix puisque, dans ce cas, on revient à la norme qui est la prise d'un jour de congé. Néanmoins pour les agents absents, il y a la possibilité à travers leur encadrement ou le contact direct avec les rh de communiquer leur choix.

SERVICE :

• Point de situation UTI Calais

Monsieur Bruno indique qu'une situation managériale a donné lieu à la nécessité d'intervenir à l'UTI de Calais pour faire cesser les rapports tendus. Il souligne qu'il s'agit de comportements pas très matures qui ont nécessité l'intervention de l'agent de direction, de la cadre de secteur et du manager pour un rappel de règlement intérieur afin de remettre à l'esprit de tout le monde les principes de respect mutuels.

Les raisons de ces tensions sont semble-t-il très futiles et n'ont aucun lien avec l'organisation du travail, à savoir l'organisation d'un secret santa au sein de l'unité.

Monsieur Bruno souligne que la Direction n'interdit pas ce genre de moment mais finira par le faire si cela doit créer des tensions.

Une personne a été visiblement plus affectée par la situation et a été orientée vers les services de santé au travail.

La Direction a été là aussi très surprise du rapport de proportion entre sa réaction et la teneur de la situation qui semblait en effet nécessiter un rappel mais ne semblait d'une grande gravité car il n'y a pas eu d'insultes ou de menaces.

Monsieur Tomasi demande si la situation est revenue à la normale.

Monsieur Bruno répond qu'elle est sous surveillance car cela vient d'un mécanisme qui tiendrait de plusieurs comportements personnels et qui relèvent de l'éducation ou d'une prise d'habitude et ne sont pas des choses qui se modifient d'un coup de baguette magique.

Cela fait l'objet d'un suivi particulier de Madame Blondel et de Madame Boulay avec une attention sur la nécessité qui serait celle de ré intervenir.

Une réunion a permis d'ouvrir le dialogue et les esprits semblent apaisés.

ADG :

• A-t-on le droit de changer le cordon de son badge ? En effet, il a été déconseillé de le faire aux PF mais autorisé dans les autres services

Monsieur Bruno indique que la Direction prévoyait que la question viendrait.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'est en effet pas très beau.

Monsieur Bruno indique que le changement de cordon ne sera pas autorisé car il y l'attache spéciale à la plaquette. C'est quelque chose qui est recommandé en termes de sûreté en cas d'arrachement car il est fait pour se détacher.

En revanche, et dans des mesures raisonnables, ceux qui souhaiteront y mettre de la décoration pourront le faire tout en restant dans la logique que ça reste un matériel professionnel. Il invite donc à la plus grande sobriété.

Monsieur Tomasi demande si c'est remplacé en cas de casse.

Monsieur Bruno répond que oui.

Monsieur Baudry demande s'il est vrai que les agents doivent le porter lors des vœux.

Monsieur Bruno répond que la communication sur l'organisation des vœux n'a pas encore été réalisée mais c'est une obligation de la Caisse de procéder à des contrôles lors de ce genre d'événements. La vérification d'appartenance à la Caisse s'effectuera donc maintenant avec le badge pour ceux qui en sont équipés. Pour ceux qui ne l'ont pas encore eu, la vérification se fera avec le badge bleu comme les années précédentes.

Monsieur Caramia indique que des agents ont eu une information disant que s'il n'allaient pas aux vœux ils devaient poser une journée de congé.

Monsieur Bruno répond que c'était une vieille disposition lorsque la Caisse fermait et qu'il n'y avait pas de télétravail. Ce n'est plus le cas.

Monsieur Baudry demande quand sera donnée l'autorisation de partir à 11h30 les 24 et 31 décembre.

Monsieur Bruno répond que cela sera fait dans l'après-midi.

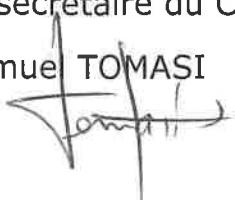
VI- Traitement des réclamations

Néant

A 13h10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI



PV approuvé à l'unanimité

Lors du CSE du 23-01-2026